

Espace presse - Communiqués et dossiers

[Imprimer](#)

2 mai 2018 - Entrée en vigueur du prix minimum de l'alcool en Ecosse : grande victoire pour la santé publique en Europe



Validé par la Cour suprême en novembre, le "prix minimum par unité d'alcool" (MUP) est entré en vigueur mardi 1er mai en Ecosse.

Le 15 novembre dernier, la Cour Suprême du Royaume-Uni avait reconnu que l'instauration d'un prix plancher (50 pence, soit 0,57€ par unité d'alcool) constituait un « **moyen proportionné pour atteindre un but**

légitime ». Jugeant cette mesure compatible avec le droit de l'Union Européenne, la Cour avait ainsi rejeté l'appel des représentants des producteurs d'alcool (Scotch Whiskey Association, SpiritsEurope et Comité Européen des Entreprises Vins).

Le prix minimum par unité d'alcool, qui touche surtout les boissons d'entrée de gamme, permet en effet de protéger les jeunes et les consommateurs excessifs les plus sensibles aux prix. La mise en oeuvre de cette décision représente donc une grande victoire pour la santé publique en Europe.

Alors que les membres du Parlement écossais avaient approuvé le MUP dès 2012, l'industrie de l'alcool n'avait eu de cesse d'entamer des recours devant les tribunaux dans le but de retarder sa mise en œuvre.

Jusqu'à hier, en Ecosse, il était possible d'acheter une bouteille de cidre de 3 litres titrant à 7,5% pour moins de 4 euros. Une seule bouteille, qui représente 22,5 unités d'alcool, faisait donc exploser le nombre de verres recommandés par semaine (10 unités selon l'avis d'experts de Santé publique France et l'INCa). Avec le MUP, entré en vigueur le 1er mai, une bouteille de vin ou de whisky ne peut pas coûter, respectivement, moins de 4,32 livres (4,86€) et 14 livres (15,60€).

En dépit de cette longue bataille judiciaire, d'autres pays se sont également engagés dans cette voie. Au Pays de Galles, la ministre de la Santé publique a dévoilé un projet de loi sur le prix minimum de l'alcool en octobre 2017. De même, la mesure est inscrite dans le projet de loi sur la santé publique en cours de discussion en Irlande. Avec sa décision de novembre, la Cour suprême britannique a donc ouvert la voie à une adoption dans tout le Royaume-Uni et au-delà.

En France, un collectif d'experts a appelé à l'instauration d'un prix minimum en France parmi "[10 mesures efficaces pour protéger des risques de l'alcool](#)".

Contact presse :

Myriam Savy, Responsable Communication & Plaidoyer

01 42 33 52 89 / 06 43 77 75 70

myriam.savy@anpaa.asso.fr

Tweeter

